

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2015**

Affiché le 13 Avril 2015

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 27 NOVEMBRE 2014 ET 16 DECEMBRE 2014

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve lesdits procès-verbaux.

DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES REPRESENTANT LA COMMUNE DE CHALOU-MOULINEUX AU SEIN DU SIARJA

Le conseil communautaire, par 66 voix pour et une abstention, désigne Claude PINAULT et Aurore DELTEIL en qualité de représentants titulaires et Jean-Louis CHASSARD et Geneviève MENNELET en qualité de représentants suppléants.

SITSE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil communautaire, Par 66 voix pour et 1 contre, désigne (tableau joint) les représentants de la Communauté de communes au sein du SITSE.

DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES REPRESENTANT LA COMMUNE DE BOISSY LE SEC AU SEIN DE DIVERSES COMMISSIONS SUITE AU RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil communautaire, par 66 voix pour et 1 abstention, désigne Frédéric GOUPIL en qualité de membre titulaire appelé à siéger au sein de la commission des Finances et de l'intérêt communautaire et Madame Sophie DARCEL en qualité de membre titulaire de la commission Culture Tourisme.

DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES REPRESENTANT LA COMMUNE DE BOISSY LE SEC ET DE CHALOU-MOULINEUX AU SEIN DU SEDRE

Le conseil communautaire, par 66 voix pour et 1 abstention, désigne les représentants ainsi qu'il suit :

Pour la commune de Boissy le Sec

Titulaires : Sarah BLONDEAU et Sophie DARCEL

Suppléants : François BOUBET et Henri BERTAZ

Pour la commune de Chalou-Moulineux

Titulaires : Geneviève MENNELET et Claude PINAULT

Suppléants : Frédéric BELIER et Aurore DELTEIL

SIREDOM : MODIFICATION DES STATUTS

Le conseil communautaire, par 66 voix pour et 1 abstention, approuve la modification des statuts dudit syndicat.

DEBAT DES ORIENTATIONS FINANCIERES 2015

Le conseil communautaire prend acte des orientations budgétaires 2015.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET L'ACTUALISATION DES OUTILS ET FICHIERS INFORMATIQUES NECESSAIRE A LA FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE ENTRE LA CCESE, LE SEDRE ET EUROPE SERVICES DECHETS

Le conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur le Président à signer la convention relative à la construction et l'actualisation des outils nécessaires à la facturation de la redevance incitative entre la CCESE, le SEDRE et Europe Services Déchets.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : SIGNATURE DU CONTRAT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modifications du règlement de fonctionnement pour tenir compte des horaires d'accueil de la structure Mandarin et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes afférents.

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RAM ITINERANT 2

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement relatives au RAM itinérant 2.

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CCESE, VILLE D'ETAMPES ET LE CCAS D'ETAMPES : ACQUISITION D'UNE SOLUTION PORTAIL GUICHET UNIQUE ET PRESTATIONS DE MAINTENANCE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la constitution dudit groupement de commande et autorise Monsieur le Président à signer les conventions et actes s'y rapportant.

MARCHE DE LOCATION, MISE EN PLACE ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET CONTENANTS : AVENANT N°1 PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE

Le conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 contre, autorise la signature d'un avenant de prolongation dudit marché.

MARCHE DE DE LOCATION, MISE EN PLACE ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET CONTENANTS : LANCEMENT ET SIGNATURE DU MARCHE

Le conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 contre, autorise le lancement de la procédure et autorise Monsieur le Président à signer les actes s'y rapportant.

MISSION DE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AVENANT N°1 MODIFIANT L'ARTICLE 7 DU CCP – GARANTIE FINANCIERE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1.

APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS : LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2014

Le conseil communautaire prend acte de l'exécution des marchés au cours de l'année 2014.